

RECRUTEMENT EN CONTRAT LOCAL

Le Lycée Franco-Australien de Canberra / Telopea Park School

<http://www.telopea.act.edu.au/fr>

recrute en contrat local pour une prise de fonction au **23 août 2021**

(sans possibilité de détachement auprès du Ministère français de l'Education Nationale):

- SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT: Un poste d'enseignant(e) français(e), Professeur(e) des écoles **spécialisé dans l'enseignement de l'Education Physique et sportive**, titulaire ou non de l'Education Nationale française (Voir fiche de poste en annexe 1)

Pour candidater

Les candidatures se font par voie électronique, via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/1rPt8oBF1Bd8waFdMF3Vs2X6W159VbOpYR4ns9I9hEDM/edit?usp=drive_web

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de fournir d'autres documents dont un état des services.

En cas de difficulté pour compléter le google form ou de télécharger les pièces requises, merci de bien vouloir candidater en utilisant l'adresse électronique suivante :

lfacrecrutement2021@gmail.com

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 21 mai 2021

La commission consultative de recrutement local se réunira ensuite pour étudier et classer les candidatures. Les candidats auront connaissance par courriel de leur classement début juin 2021, si leur candidature a été retenue.

Conditions générales d'emploi

Le LFAC/TPS est un établissement binational et bilingue de droit public australien.

Le contexte de ce lycée étant différent de celui des écoles françaises à l'étranger, de bonnes capacités d'adaptation sont requises pour y exercer.

Un bon niveau de connaissance et de pratique de l'anglais est nécessaire pour travailler en équipe avec les collègues australiens- niveau C1 / CECRL.

Le lycée est homologué par le Ministère français de l'Education Nationale.

Son administration et ses règles de fonctionnement (horaires et calendrier annuel) sont celles d'un établissement public de l'ACT (Australian Capital Territory).

<https://www.education.act.gov.au/public-school-life/term-dates-and-public-holidays>

Les agents recrutés signent un contrat avec « l'ACT Education Directorate » (département de l'éducation du Territoire de la Capitale Australienne. Par conséquent, les conditions de travail et de salaire offertes sont celles des enseignants de l'ACT (échelon 1.1 à 3.2 pour les postes d'enseignants).

<https://www.education.act.gov.au/working-with-us/benefits-and-support/payrates>

Une prime d'installation de 5.000 AU\$ est offerte aux professeurs nouvellement recrutés depuis l'étranger.

En fin de contrat, les sommes versées par l'employeur dans le cadre du fonds de pension (9.25% du salaire brut) sont recouvrables, soit environ 6% des salaires versés pendant la durée du contrat.

Les élèves préparent les examens français (Brevet, Bac), les diplômes australiens (Year 10 et Year 12 Certificate) et l'école suit les recommandations définies par l'IBO (International Baccalaureate Organisation) dans le secondaire australien.

David Binan
Proviseur

Travailler à Telopea Park School / lycée franco-australien

Le Lycée Franco-Australien de Canberra, son statut

Le Lycée Franco-Australien propose une scolarité bilingue de la Grande Section jusqu'à la Terminale.

Les élèves sont scolarisés dans l'enceinte de Telopea Park School jusqu'au premier semestre de Première (1600 élèves attendus à TPS, à la rentrée australe de février 2021) , et ensuite à Narrabundah College (900 élèves à NARC, à la rentrée australe de février 2021).

Ces deux établissements sont des établissements de droit public australien. Ils sont administrés par l'ED (Education Directorate) qui dépend lui-même du gouvernement de l'ACT (Australian Capital Territory). Le Lycée franco-australien de Canberra est donc hébergé au sein de deux structures australiennes.

Le Lycée Franco-Australien de Canberra a pour objectifs d'assurer et de promouvoir un enseignement bilingue de qualité, en français et en anglais.

Il est **homologué par le ministère de l'Éducation nationale**, ce qui signifie que son enseignement est reconnu conforme aux programmes en vigueur en France. Il assure la préparation aux mêmes examens et diplômes (brevet, nouveau baccalauréat et baccalauréats L et S – dernière session en juin 2020) et est soumis au contrôle de l'Inspection générale de l'Éducation Nationale.

Le lycée franco-australien de Canberra (800 élèves pour la Rentrée de février 2020) comporte une partie primaire de la Grande section à la Sixième et une partie secondaire de la 5ème à la Terminale. Au primaire, les programmes font l'objet d'une harmonisation entre les programmes français et australiens.

Le LFAC, organisation hiérarchique

Cette structure, binationale et bilingue, administrée par les autorités éducatives australiennes, est dotée d'une organisation hiérarchique double.

Le Principal australien de Telopea Park School est le chef d'établissement australien, responsable légal et juridique pour l'ensemble de l'établissement primaire et secondaire, courant bilingue et courant anglais, auprès des autorités australiennes. Il est assisté de trois adjoints (Deputy Principal), une pour le primaire, une pour le secondaire et un en charge notamment du personnel sur la totalité de la structure.

La Principale australienne de Narrabundah College est la cheffe d'établissement australienne, responsable légale et juridique pour l'ensemble de l'établissement, courant bilingue et courant anglais, auprès des autorités australiennes. Elle est assistée de deux adjoints (Deputy Principal).

Le Proviseur est le chef d'établissement français du lycée franco-australien de Canberra, nommé par l'AEFE. Il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble de l'équipe française, primaire et secondaire. Il en assure le recrutement et le suivi de carrière. Il est garant du respect des enseignements des programmes français et en assure le pilotage en collaboration avec l'équipe de direction. Il représente l'administration française au sein des deux établissements australiens. Il est assisté d'une responsable / directrice pour le Primaire également appelée dans l'établissement « conseillère pédagogique ». Celle-ci coordonne l'activité pédagogique de la partie primaire française. Elle fait partie de l'équipe de direction du primaire comme de l'équipe de direction du LFAC. Le Proviseur est également assisté d'une Proviseure adjointe – faisant

fonction- (French Bac Coordinator) en charge notamment des Premières et des Terminales sur le deuxième site, Narrabundah College.

Les enseignants français « Recrutés Locaux » sont des enseignants titulaires de l'Education Nationale Française. Ils sont recrutés par le Lycée franco-australien de Canberra pour travailler dans le cadre du Département de l'Education du Territoire de la Capitale de l'Australie avec lequel ils signent un contrat d'une durée de deux ans renouvelable.

Ce contrat ouvre droit à une **demande de détachement administratif** auprès du Ministère de l'Éducation nationale française.

Contrairement à la grande majorité des établissements français à l'étranger qui sont gérés par un Conseil de Gestion parentale, le Lycée Franco-Australien de Canberra est un établissement public australien. La législation en vigueur dans l'ACT s'applique donc intégralement au fonctionnement de l'établissement. Celui-ci est financé par le gouvernement australien et l'Etat français.

La culture du Lycée Franco-Australien de Canberra

L'environnement éducatif de l'établissement est de culture anglo-saxonne ; il est caractérisé par une grande participation des parents dans la vie de l'école. L'établissement est complexe : il n'est ni français, ni australien, sans doute les deux à la fois, mais il fonctionne suivant la législation australienne.

Il est donc essentiel de :

- faire preuve d'une grande ouverture d'esprit en acceptant qu'un système éducatif puisse avoir des caractéristiques différentes du système français ;
- faire preuve de capacités d'adaptation ;
- vouloir travailler en équipe et en particulier avec ses collègues australiens ;
- être ouvert et disponible à l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire

Enfin, il faut insister sur le fait qu'une **bonne maîtrise de la langue anglaise- niveau C1- est indispensable** pour une intégration professionnelle réussie autant au sein de la communauté scolaire que dans la vie locale australienne.

Le conjoint et le visa de travail

Le visa obtenu (403) permet au/à la conjoint/e ou au/à la partenaire de travailler en Australie.

**ANNEXE 1
FICHE DE POSTE**

SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT : Un poste d'enseignant(e) français(e), Professeur(e) des écoles spécialisé dans l'enseignement de l'Education Physique et sportive, titulaire ou non de l'Education Nationale française

Descriptif du poste

Enseignement en français de l'Education Physique et Sportive du Cours Préparatoire à la 6^{ème}

- Mise en oeuvre de progressions pédagogiques propres à chaque niveau (à préciser ou à élaborer)
- Mise en œuvre de projets pédagogiques transversaux avec les collègues, par exemple en mettant en place des activités interdisciplinaires ou des sorties de classe, en équipe et en partenariat avec les associations ou les institutions.
- Evaluation des élèves (bulletins et participation aux conseils de classe de 6^{ème})
- Participation aux rencontres parents-enseignants, aux conseils de cycle et autres réunions des enseignants
- Organisation pour le Primaire des événements sportifs (olympiades d'athlétisme, de natation, cross) dans l'établissement
- Organisation et encadrement de la participation des élèves aux compétitions sportives locales, nationales voire internationales dont les projets de la zone AEFÉ Asie-Pacifique

Enseignement de l'Education Physique et Sportive en Première et Terminale sur le site de Narrabundah College

- Réservation des lieux d'activité au sein et en dehors de l'établissement
- Evaluation des élèves (EPSNET, bulletins, fiche avenir, parcourup)
- Participation aux rencontres parents-enseignants, aux conseils de classe et autres réunions des enseignants
- Préparation des élèves du cycle terminal aux épreuves du bac sur Narrabundah College
- Evaluation des épreuves de contrôle en cours de formation comptant pour l'EPS au baccalauréat
- Préparation et évaluation des élèves pour l'épreuve facultative EPS du baccalauréat

- Travail en collaboration avec les collègues EPS australiens intervenant dans le secondaire
- Travail en lien avec les collègues d'EPS exerçant dans les établissements français de l'étranger et notamment l'enseignant expatrié EPS à mission de conseil pédagogique
- Maintien et développement des liens avec les autorités éducatives locales en charge du sport scolaire
- Maintien et développement des liens avec les associations sportives locales
- Etablissement de liens avec l'UNSS française

- Surveillance de récréations (trois surveillances par semaine)

Type de poste :

- Poste à temps plein – 21 heures hebdomadaires devant élève-

Qualifications, compétences et qualités requises

- Détenteur du CRPE, d'une licence STAPS, d'un master MEEF ou de tout autre diplôme d'enseignement attestant de compétences à pouvoir enseigner auprès d'élèves de CP à la 6^{ème}
- Expérience d'enseignement notamment dans le domaine sportif, d'au moins trois années scolaires – pas de remplacement(s) ponctuel(s).
- Réelle disponibilité
- Capacités organisationnelles
- Capacités, d'adaptation, d'écoute
- Travail en équipe dans un contexte bilingue et biculturel
- Très bonne maîtrise de l'anglais (90% des réunions se déroulent en anglais)
- Force d'initiative et de proposition